

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Chantal Weidmann Yenny et consorts au nom Groupe PLR –
Vaccination des personnes âgées : qui fait quoi, comment ? (21_INT_14)

Rappel de l'intervention parlementaire

La campagne de vaccination a débuté dans notre canton, c'est bien. Toutefois, parmi la population des 75 ans et plus, beaucoup n'ont pas de proches pour les aider à prendre rendez-vous ou d'aide d'institutions à cet effet, car ils ne sont pas suivis. Parmi eux, certains souffrant de déficit de vue ou d'ouïe ne peuvent se connecter sur internet ou via la hotline téléphonique. Ils ont besoin d'accompagnement.

De plus, une fois le rendez-vous pris la question du transport se pose, car les points de vaccination ne sont pas toujours proches de leur domicile. Cela montre l'importance des services de proximité.

Cette population représente celle qui a le plus de risques d'avoir des séquelles lourdes si elle est contaminée par le Corona virus.

La présente interpellation est déposée afin de mieux connaître ce que le canton, en coordination avec les communes, a mis ou pourrait mettre en place pour atteindre cette population âgée, dont une partie est susceptible d'échapper aux différentes mesures instaurées.

- *Existe-t-il un plan de contact vaccination pour les personnes âgées à l'instar du plan canicule pour contacter via les communes toutes les personnes de 75 et plus ?*
- *Une fois la personne contactée et qu'elle a accepté d'être vaccinée comment s'assure-t-on qu'elle puisse avoir un rendez-vous et qu'elle puisse s'y rendre ?*
- *Quel suivi est-il mis en place pour la deuxième vaccination ?*

Merci au Conseil d'Etat pour ses réponses.

Préambule

La campagne de vaccination, débutée fin décembre 2020 dans les EMS et en janvier dans les centres situés dans chacune des régions sanitaires du canton, s'est concentrée en premier lieu sur les groupes cibles prioritaires établis par la Confédération. Elle s'est ensuite progressivement étendue à l'ensemble de la population grâce, d'une part, à l'augmentation des livraisons des deux vaccins actuellement approuvés en Suisse ainsi qu'au renforcement du dispositif cantonal avec l'ouverture de nouveaux centres de vaccination de masse comme Beaulieu et Montreux. Les plus de 75 ans, population-cible ayant le plus de risques d'avoir des séquelles lourdes en cas de contamination par le Covid-19, a été placée en priorité 1. Dès janvier, une information exhaustive et des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour faciliter la prise de rendez-vous.

Réponses du Conseil d'Etat

1. Existe-t-il un plan de contact vaccination pour les personnes âgées à l'instar du plan canicule pour contacter via les communes toutes les personnes de 75 et plus ?

Un courrier personnalisé relatif à la vaccination a été adressé le 18 janvier par le DSAS (Département de la santé et de l'action sociale) et le DES (Département de l'environnement et de la sécurité) à toutes les personnes de plus de 75 ans résidant sur le canton. Ce courrier reprenait les informations relatives au vaccin, aux différents centres de vaccination, à la façon de procéder pour s'inscrire et comportait une note spécifique pour les résidents d'EMS ainsi qu'un document « Foire Aux Questions » en annexe.

En parallèle, les médecins installés ont contacté leur patientèle à risque afin de procéder à la vaccination en cabinet. L'AVASAD a recensé de manière exhaustive sa clientèle de plus de 75 ans qui s'est vue proposée l'aide nécessaire pour l'inscription à la vaccination et, le cas échéant, pour l'organisation de transports à mobilité réduite vers les centres de vaccination. Les médecins installés et les soins à domicile privés (OSAD et infirmier-e-s indépendant-e-s) ont également été invités à contacter les personnes éligibles à la vaccination parmi leur patientèle pour les orienter vers la vaccination en cabinet, en centre de vaccination, ou à domicile selon leur situation. Les résidents en EMS ont pour leur part, été recensés par leurs institutions d'hébergement et vaccinés par les équipes mobiles de la Protection civile vaudoise.

2. Une fois la personne contactée et qu'elle a accepté d'être vaccinée comment s'assure-t-on qu'elle puisse avoir un rendez-vous et qu'elle puisse s'y rendre ?

Les personnes qui n'ont pas accès à internet peuvent contacter la Hotline vaccination (058 715 11 00) tous les jours de 08h00 à 20h30. Ceux qui y ont accès peuvent prendre rendez-vous sur la plateforme Coronavax (www.coronavax.ch). Si le contact se fait par le biais du médecin traitant, celui-ci fixe le rendez-vous. En cas de non-présentation du patient, celui-ci est contacté à nouveau pour convenir d'un autre rendez-vous.

Les personnes à mobilité réduite recensées par les soins à domicile ont été assistées dans l'organisation de leur transport vers un centre de vaccination quand cela était nécessaire : plus de 2000 TMR, Transport pour personne à Mobilité Réduite, ont ainsi été organisés par l'AVASAD. Les personnes incapables de se déplacer ont été vaccinées à domicile par un dispositif conjoint de l'AVASAD et de la Protection civile vaudoise (environ 3000 personnes vaccinées à ce jour). Les soins à domicile ont également apporté de l'aide à leur clientèle « mobile » n'étant pas en capacité de se connecter (pour cause déficit cognitif, surdité ou sans ordinateur ni téléphone) pour aller sur internet ou prendre rendez-vous par la hotline.

Le dispositif de vaccination est complété depuis le 18 mai par la mise en route de centres de vaccination itinérants qui se déplacent pour atteindre les communes de la périphérie et les populations éloignées du système de santé.

3. Quel suivi est-il mis en place pour la deuxième vaccination ?

La deuxième vaccination (deuxième injection) est organisée au moment de la première vaccination. Dès que le patient a reçu sa première injection, il reçoit un rendez-vous pour la deuxième injection qui doit en termes de lieu, s'effectuer au même endroit.

Conclusion

En termes de vaccination des personnes âgées, et en particulier des plus de 75 ans, le Conseil d'Etat estime que l'ensemble des mesures déployées a pleinement répondu aux besoins. En date du 8 juin, il est à préciser que 82,5% de cette tranche d'âge a été vaccinée. Les chiffres peuvent être consultés en direct sur le site <https://vaccination.datacovidvaud.ch>.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 juin 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean